



COMPTE-RENDU
de la séance
du Conseil Municipal
du 18 décembre 2019

- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal
- Schéma de mutualisation des communes de l'ancien canton
Compte rendu de la réunion des Maires de l'ancien canton
- Décisions Modificatives n°4
Accord du Conseil Municipal pour effectuer les virements de crédits suivants :

CHAP 65	6558	Autres contributions obligatoires	+ 1 000 €
D 022		Dépenses imprévues	- 1 000 €
- Personnel communal
Le Conseil Municipal avait décidé lors du Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif à hauteur de 20 heures par semaine pour remplacer Mme HOUILLOT qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2019.
Création d'un poste d'adjoint administratif à hauteur de 20 heures par semaine et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019.
Création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures à compter du 18 février 2019.
- Subvention maintenance orgue de l'église de Saint Germain du Pinel
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 150 € pour la maintenance de l'orgue de l'église de Saint Germain du Pinel et ce, au titre de l'année 2019.
- Dénonciation convention DDE, Aide Personnalisée au Logement, de la maison sise 2 rue de l'Abbaye
Le Conseil Municipal, par délibération, avait autorisé la vente de la maison sise au 2 rue de l'Abbaye à Saint Germain du Pinel à Madame Stéphanie MOUSSU.
L'état hypothécaire révélait l'existence d'une convention DDE, Aide Personnalisée au Logement, conclue entre l'Etat et la Commune de Saint Germain du Pinel en date du 14 décembre 1993. Avis favorable du Conseil Municipal pour la dénonciation de ladite convention.
- Achat de diverses parcelles
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur GESLIN, Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 0001 d'une superficie de 64 a 82 ca et de la parcelle cadastrée AB 36 d'une superficie de 3 a 25 ca pour un prix de vente de 11 746,14 € ainsi que les frais accessoires.

- Achat de diverses parcelles
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur GESLIN, Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles de terres cadastrées AC 0052 d'une superficie de 1 a 51 ca et AC 0053 d'une superficie de 3 a 00 ca, AC 0171 d'une superficie de 3 ha 50 a 00 ca, AC 0172 d'une superficie de 11 a 86 ca pour un prix de vente de 23 034,28 € ainsi que les frais accessoires.
- Avenant lot 3 Couverture RAISON/Réhabilitation du bar et d'un logement
Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 pour une ventilation VMC et d'une hotte cuisine 400. Le montant de l'avenant proposé s'élève à 1 605 € HT.
Ce qui porte le nouveau montant du marché HO à 14 896,90 € HT.
- Centre de Loisirs « l'île aux aventures » : demande d'attribution d'une subvention exceptionnelle
Après en avoir délibéré, 12 voix (pour une subvention exceptionnelle de 2 000 €), 2 voix (pour une subvention exceptionnelle de 1 000 €), le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € au Centre de Loisirs « l'île aux aventures » au titre de l'exercice 2019 et ce, à titre exceptionnel et d'inscrire ce montant au BP 2019.
- Indemnité de gardiennage
Le Conseil Municipal décide de verser une indemnité de gardiennage de 260 € à Madame Suzanne JARRIL.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner 14 rue de la Jaunaie
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.
- SDE 35 : dissolution du groupement d'achat d'électricité et création d'un groupement d'achat d'énergie
Accord du Conseil Municipal pour adhérer au groupement de commandes de fourniture d'énergie du SDE 35.